



Rapport Annuel

Exercice 2018



Technology for **QoE Monitoring**

Reproduce any End-User interactions
with any service, from any device, over any network.

Witbe
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit

Witbe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Witbe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Witbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, intitulée « Méthodes et règles d'évaluation – Immobilisations incorporelles », expose les règles et méthodes comptables relatives à l'activation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus, ainsi que leur correcte application dans les comptes et leur présentation en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sebag', written over a horizontal line.

Franck Sebag

WITBE, S.A.

6^{ème} étage Les Collines de l'Arche

76 route de la Demi Lune

92800 Puteaux

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé.....	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	5
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	6
Annexe des comptes consolidés.....	7
1. Nature de l'activité et événements significatifs	7
1.1. Information relative à la société et à son activité	7
1.2. Evènements marquants de la période	7
1.3. Evènements postérieurs à la période.....	7
2. Périmètre de consolidation.....	8
3. Principes et méthodes comptables.....	8
3.1. Référentiel comptable	8
3.2. Comparabilité des comptes.....	8
3.3. Modalités de consolidation.....	9
3.3.1. Méthodes de consolidation.....	9
3.3.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère	9
3.3.3. Utilisation de jugements et d'estimations	9
3.4. Méthodes et règles d'évaluation	9
3.4.1. Immobilisations incorporelles	9
3.4.2. Immobilisations corporelles	10
3.4.3. Immobilisations financières	10
3.4.4. Stocks et encours	10
3.4.5. Créances	10
3.4.6. Affacturage	10
3.4.7. Valeurs mobilières de placement	10
3.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
3.4.9. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice	11
3.4.10. Disponibilités	11
3.4.11. Provisions	11
3.4.12. Engagements de retraite et avantages similaires.....	11
3.4.13. Impôts différés	11
3.4.14. Crédit impôt recherche	11
3.4.15. Résultat exceptionnel	12
3.4.16. Résultat par action.....	12
3.4.17. Information sectorielle	12
3.4.18. Plans d'options de souscription d'actions et BSPCE, et actions gratuites	12
4. Notes relatives au bilan et au compte de résultat.....	13
5. Autres informations	26

BILAN CONSOLIDÉ*(montants en milliers d'euros)*

ACTIF	Notes			31/12/18	31/12/17
		Brut	Amort. & Dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	17 940	(12 409)	5 532	4 244
Immobilisations corporelles	1	3 382	(2 888)	494	642
Immobilisations financières	1	390	-	390	345
ACTIF IMMOBILISE		21 712	(15 297)	6 415	5 231
Stocks et encours	2	404	-	404	577
Créances clients et comptes rattachés	3	8 421	(595)	7 826	8 579
Autres créances et comptes de régularisatio	3	4 237	-	4 237	3 474
Impôts différés actifs	4	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	5	2 006	-	2 006	3 008
Disponibilités	5	268	-	268	686
ACTIF CIRCULANT		15 337	(595)	14 742	16 323
TOTAL DE L'ACTIF		37 049	(15 892)	21 157	21 554
<hr/>					
PASSIF	Note			31/12/18	31/12/17
Capital social	6			2 162	2 095
Primes d'émission				8 324	8 281
Réserves consolidées				(4 002)	161
Résultat consolidé				(757)	(4 104)
Autres				(525)	(322)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE				5 202	6 111
Intérêts des minoritaires				-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES				5 202	6 111
PROVISIONS	7			468	669
Emprunts et dettes financières	8			4 958	5 389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9			1 607	1 894
Autres dettes et comptes de régularisation	9			8 922	7 491
DETTES				15 488	14 774
TOTAL DU PASSIF				21 157	21 554

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ*(montants en milliers d'euros)*

	Notes	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	10	19 049	16 232
Autres produits d'exploitation	11	4 042	3 303
PRODUITS D'EXPLOITATION		23 090	19 534
Achats consommés	12	(2 974)	(2 512)
Autres achats et charges externes	12	(5 785)	(6 001)
Impôts et taxes		(343)	(287)
Charges de personnel	13	(13 121)	(11 884)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Net	14	(1 651)	(2 040)
Autres charges d'exploitation		(235)	(83)
CHARGES D'EXPLOITATION		(24 108)	(22 808)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 018)	(3 273)
Charges et produits financiers	15	186	(818)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		(832)	(4 091)
Charges et produits exceptionnels	16	(48)	(13)
Impôts sur les résultats	17	123	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(757)	(4 104)
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		(757)	(4 104)
Résultat par action (en euros)	18	(0,19)	(1,04)
Résultat dilué par action (en euros)	18	(0,19)	(1,04)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES*(montants en milliers d'euros)*

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Titres d'auto-contrôle	Ecart de conversion	Total - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31/12/2016	2 083	8 221	89	71	(82)	(625)	9 757	-	9 757
Exercice de BSPCE	12	60					72		72
Variation des titres d'auto-contrôle					(5)		(5)	-	(5)
Affectation du résultat exercice N-1			71	(71)			-	-	-
Variation des écarts de conversion						390	390	-	390
Résultat de l'exercice				(4 104)			(4 104)	-	(4 104)
31/12/2017	2 095	8 281	161	(4 104)	(87)	(235)	6 111	-	6 111
Exercice de BSPCE	8	42					51	-	51
Attribution d'actions gratuites	58		(58)				-	-	-
Variation des titres d'auto-contrôle					(41)		(41)	-	(41)
Affectation du résultat exercice N-1			(4 104)	4 104			-	-	-
Variation des écarts de conversion						(162)	(162)	-	(162)
Résultat de l'exercice				(757)			(757)	-	(757)
31/12/2018	2 162	8 324	(4 002)	(757)	(128)	(396)	5 202	-	5 202

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ*(montants en milliers d'euros)*

	Notes	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées		(757)	(4 104)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements et provisions (nets)		1 650	2 051
CIR comptabilisé en produits		(1 215)	(1 088)
(Plus) / moins values de cession		9	(17)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(313)	(3 159)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des créances d'exploitation		485	(2 134)
Variation des stocks et encours		183	(259)
Variation des dettes d'exploitation		451	2 808
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 119	416
CIR encaissé sur la période		1 233	1 231
Flux net de trésorerie lié à l'activité		2 039	(1 512)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(4 095)	(2 634)
Cessions d'immobilisations		1 026	144
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 069)	(2 490)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		51	72
Emissions d'emprunts		-	2 700
Remboursements d'emprunts		(1 274)	(876)
Cession (acq.) nette actions propres		(9)	13
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 233)	1 909
VARIATION DE TRÉSORERIE		(2 263)	(2 092)
Incidences des variations de taux de change		0	(40)
Trésorerie à l'ouverture	5	3 106	5 239
Trésorerie à la clôture	5	843	3 106
VARIATION DE TRÉSORERIE		(2 263)	(2 092)
Décomposition de la trésorerie nette			
Disponibilités et valeurs mobilières (hors actions propres)	5	2 274	3 694
Concours bancaires courants	5	(1 431)	(587)
Trésorerie nette		843	3 106

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1. INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

Witbe (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Witbe (« le groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 430 104 414.

Le Groupe est un spécialiste de la mesure de la qualité d'expérience (QoE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : Les collines de l'Arche - Immeuble Opéra E - 56 Route de la Demi-Lune - 92800 Puteaux.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth d'Euronext.

1.2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Au cours de cet exercice, la société a procédé à la création de la filiale Witbe Ltd localisée en Grande-Bretagne.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Néant.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
Witbe SA	Société mère	-	-	France	SIREN : 430 104 414 6 ^{ème} étage Les Collines de l'Arche – 76 route de la Demi Lune - 92800 Puteaux
Witbe Inc	Intégration globale	100 %	100 %	Etats-Unis	7W 18 th Street – Floor 5 – New York
Technologies Witbe Canada Inc.	Intégration globale	100 %	100 %	Canada	615 bd René Lévesque Ouest – Suite 920 – Montréal
Witbe Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Hong Kong	Suite 2101 – 21/F Tower 1 – Lippo Center – 89 Queens Way
Witbe Pte Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Singapour	3 Fusionopolis Place – 05-50 Galaxis
Witbe Ltd	Intégration globale	100 %	100 %	Grande-Bretagne	Hanover House 14 Hanover Square - London

Le périmètre a évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2017 :

- Entrée de périmètre : société Witbe Ltd.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le groupe.

3.2. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces comptes consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

L'exercice clos au 31 décembre 2018 à une durée de 12 mois, comme celui de l'exercice précédent.

3.3. MODALITÉS DE CONSOLIDATION

3.3.1. Méthodes de consolidation

Toutes les filiales du groupe sont contrôlées et sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre 2018, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

3.3.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère

Les comptes des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période ;

- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits directement dans les capitaux propres.

Les opérations libellées en devises sont converties en euros au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties en euros au taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

3.3.3. Utilisation de jugements et d'estimations

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés intermédiaires, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales estimations faites ont porté sur l'évaluation :

- des actifs incorporels ;
- des impôts différés ;
- des provisions ;
- du Crédit d'Impôt Recherche et des produits constatés d'avance.

3.4. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

3.4.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement portés à l'actif du bilan sont composés de coûts de développement de logiciels. Ils sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe;
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des développements applicatifs faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Le coût de production des logiciels est constitué par des dépenses de personnel (salaires des développeurs).

Ces coûts sont comptabilisés en « immobilisations en cours » jusqu'à la mise en service du logiciel. A compter de cette date, ils sont virés à un compte d'immobilisation incorporelle et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans qui correspond selon la Direction à la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée d'un an.

3.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Le groupe applique la méthode préférentielle en inscrivant à l'actif de son bilan les biens exploités au travers des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats de location sont qualifiés de location-financement et font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés lorsqu'ils ont pour effet de transférer au groupe WITBE la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

La valeur vénale du bien à la date de la signature du contrat est comptabilisée en immobilisations corporelles et un amortissement est constaté sur la durée de vie du bien. La dette correspondante est inscrite au passif avec enregistrement des intérêts financiers y afférents et le loyer de la redevance de crédit-bail est annulé au compte de résultat.

A la différence des contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers dans le poste « autres achats et charges externes ».

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Matériel informatique et de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et mobilier : 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

3.4.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Les actions d'auto-contrôle comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes individuels sont retraitées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés et les plus et moins-values de cession sont éliminées.

3.4.4. Stocks et encours

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

3.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

3.4.6. Affacturage

Le groupe a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le groupe et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par le groupe et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées au groupe, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan du groupe en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

3.4.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de

bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristourne, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- *Offre hardware* : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés ;
- *Offre software* :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Le chiffre d'affaires généré par la maintenance et support logiciels est étalé sur la période couverte.
- *Prestations de services* : le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires (installation, conseil sur site, personnalisation...) au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

3.4.9. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice

Les produits facturés avant que les prestations les justifiant aient été effectuées sont inscrits en produits constatés d'avance.

Les prestations effectuées n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisées en produits d'exploitation par l'intermédiaire du compte « Clients - factures à établir ».

3.4.10. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

3.4.11. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

3.4.12. Engagements de retraite et avantages similaires

Le groupe a adopté la méthode 1 de la Recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraites et avantages similaires.

Le seul engagement de retraite à prestations définies du groupe est constitué par les indemnités de fin de carrières légales et conventionnelles (IFC) du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat d'exploitation en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

3.4.13. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

3.4.14. Crédit impôt recherche

Les frais de développement étant immobilisés (voir la note 3.4.1), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « produits constatés d'avance » dans les comptes consolidés et rapporté au résultat sous la rubrique « subvention d'exploitation » figurant dans les « autres produits » selon les mêmes modalités que les frais de développement inscrits à l'actif du bilan.

3.4.15. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

3.4.16. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires. Est donc intégrée au calcul du résultat par action l'incidence de l'émission future éventuelle d'actions y compris celles résultant de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

L'incidence à la baisse due à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital est déterminée en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, et en excluant les instruments relatifs.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.4.17. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10 % du total consolidé ont été regroupés.

3.4.18. BSPCE, et actions gratuites

Conformément aux principes comptables français, lors de l'attribution de BSPCE et d'actions gratuites, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de l'exercice du bon ou de la levée de l'option par le bénéficiaire.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2017	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2018
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	14 123	2 718	-	-	-	16 841
Concessions et droits similaires	935	163	-	-	1	1 099
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
	15 058	2 881	-	-	1	17 940
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	501	91	(26)	60	2	628
Matériel de bureau et informatique	2 823	56	(99)	(60)	5	2 725
<i>dont matériel acquis en location-financement</i>	<i>1 096</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 096</i>
Matériel de transport	29	-	-	-	1	29
	3 353	146	(125)	-	8	3 382
Immobilisations financières						
Dépôts et cautionnements	345	1 067	(1 026)	-	3	390
	345	1 067	(1 026)	-	3	390
TOTAL Brut	18 756	4 095	(1 151)	-	12	21 712
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS						
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2018
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	(10 032)	(1 498)	-	-	-	(11 531)
Concessions, brevets, licences	(782)	(96)	-	-	(0)	(878)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
	(10 814)	(1 594)	-	-	(0)	(12 409)
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	(294)	(48)	11	(16)	(1)	(348)
Matériel de bureau et informatique	(2 403)	(206)	73	16	(3)	(2 522)
<i>dont matériel acquis en location-financement</i>	<i>(1 058)</i>	<i>(33)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1 091)</i>
Matériel de transport	(15)	(3)	-	-	(0)	(18)
	(2 711)	(258)	84	-	(4)	(2 888)
Immobilisations financières						
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	(13 525)	(1 852)	84	-	(4)	(15 297)
IMMOBILISATIONS NETTES	5 231					6 415

Les principaux frais de développement capitalisés sur la période sont les frais rattachés aux projets suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre effort d'innovation technologique :

- *Mesure perceptuelle de la qualité vidéo* : continuation des travaux des années précédentes sur l'analyse de la qualité vidéo, y compris en 4K, avec détection et classification des défauts ; prise en compte des évolutions sur la diffusion comme HDR ; nouvel algorithme VQ-ID permettant de détecter en temps réel n'importe quelle perturbation de qualité vidéo et audio, s'appuyant sur 10 ans de R&D en vidéo ;
- *Monitoring des services OTT diffusés par des réseaux de distribution de contenus (CDN)* : analyser les performances et les portions d'Internet sollicitées afin de permettre de quantifier l'impact de chaque composant dans les performances finales mesurées pour les services OTT s'appuyant sur les quatre des grands protocoles utilisés, à savoir HLS, SSTR, HDS et MPegDash. ;
- *Stockage de données en modèle Big Data sous forme de séries temporelles et en graphes* : afin d'accommoder les contraintes d'organisation et de performances avec de gros volumes, des chantiers d'études et d'optimisations des méthodes de stockages des données s'appuyant sur l'état de l'art dans le monde du Big Data ont été réalisés ;
- *Interfaces de restitutions de résultats nouvelle génération* : conception et production d'indicateurs de QoE intelligents, permettant d'assurer la mise en œuvre de tableaux de rapports multi-niveaux utiles pour l'analyse multi-critères et multi-niveaux des résultats de tests ; mise en valeur de ces indicateurs de QoE intelligents dans une toute nouvelle interface de restitution Witbe Datalab ;
- *Amélioration de la technologie de reconnaissance et apprentissage des claviers affichés par les Set Top Boxes* afin d'automatiser la saisie de texte dans les phases de conception de tests, avec support des claviers transparents ;
- *Amélioration des interactions avec l'éco-système vidéo grand public* : après le support de l'infra-rouge pour remplacer les télécommandes I/R et le support des radio-fréquence pour remplacer les télécommandes RF, les travaux se poursuivent avec un autre protocole (BlueTooth) qui offre des possibilités bien plus étendues en terme d'interactions avec la STB, comme la commande vocale, et qui va permettre d'étendre le périmètre des fonctionnalités que les robots seront en mesure de contrôler.

Par ailleurs, le montant des dépenses de R&D maintenues en charges s'est respectivement élevé à 276 milliers d'euros au titre de 2018 et 223 milliers d'euros au titre de 2017.

NOTE 2 : STOCKS

	31/12/2018	31/12/2017
Stock de marchandises	404	577
Dépréciations	-	-
Stock (net)	404	577
Taux de dépréciation	0%	0%

NOTE 3 : CREANCES

Les créances se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	8 421	9 174
Fournisseurs débiteurs	18	187
Créances sociales	22	34
Créances fiscales	3 092	2 159
Débiteurs divers	567	699
Charges constatées d'avance	537	395
	12 658	12 648

Les créances fiscales incluent une créance de CIR à hauteur de 1.615 milliers d'euros relative à l'exercice 2018, contre 1.233 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le solde des créances fiscales comprend principalement des créances de TVA et de CIR.

Les créances clients se décomposent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	7 133	8 281
Factures à établir	1 288	893
Clients (bruts)	8 421	9 174
Dépréciation	(595)	(595)
Clients (nets)	7 826	8 579
<i>Taux de dépréciation</i>	7%	6%

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	242	187
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2.524	1.986
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	320	510
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	3.086	2.683

Sur l'ensemble des exercices, il n'a pas été constaté de pertes sur les créances cédées.

NOTE 4 : IMPOTS DIFFERES

En l'absence d'historique de bénéfices suffisants, les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été considérées comme réunies à la clôture des périodes présentées.

Il n'existe pas d'impôts différés passifs.

NOTE 5 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	2 006	3 008
Disponibilités	268	686
Concours bancaires courants	(1 431)	(587)
TRESORERIE NETTE	843	3 106

Les concours bancaires courants figurent dans le poste « Emprunts et dettes financières ».

Les disponibilités ont été données en garantie à hauteur des montants détaillés dans la note 20.

NOTE 6 : CAPITAL SOCIAL

- **COMPOSITION**

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 4.078.585 actions de 0,53 euro de valeur nominale chacune. Il a évolué comme suit au cours de la période :

	Nombre d'actions
31/12/2017	3 952 755
Exercice de BSPCE	16 000
Acquisition définitive Actions gratuites	109 830
31/12/2018	4 078 585

▪ **CAPITAL POTENTIEL (PLANS DE STOCK-OPTIONS ET DE BSPCE, ACTIONS GRATUITES)**

✓ **PLANS DE STOCK-OPTIONS ET DE BSPCE**

La société a émis et attribué plusieurs plans d'instruments dilutifs au profit de dirigeants et salariés du groupe.

Le seul plan toujours en cours au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

- **BCE** ⁽¹²⁻¹³⁾ : chacun des 164.500 BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ attribués donne droit à la souscription d'une action de la Société au prix de 3,17 € par action au plus tard le 23 janvier 2020 et selon le calendrier suivant :
 - 1/3 des BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2016 ;
 - 2/3 des BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2017 ;
 - Tous les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2018, et au plus tard le 23 janvier 2020 sous peine de caducité de plein droit.

Par exception, ces attributions prévoyaient qu'en cas de fusion de la société avec une autre société, de première cotation de ses actions, de cession par la Société, de la quasi-totalité de ses actifs ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société de la quasi-totalité de ses actifs, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un ou plusieurs tiers sous contrôle commun de plus de 50% des actions de la Société (ci-après une « Opération »), les droits d'exercice des BCE seraient accélérés de façon à ce que tout titulaire puisse souscrire, en supplément du nombre d'actions ordinaires auquel il a droit, un nombre d'actions ordinaires correspondant à cent pour cent (100%) des BCE attribués non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération étant précisé que l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des BCE devrait avoir lieu avant la réalisation juridique de l'opération ; faute de réalisation effective de ladite Opération, l'exercice des BCE serait réputé non avenu, et un nouvel exercice desdits BCE pourrait avoir lieu dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Les BCE devraient, à peine de caducité, être exercées dans un délai de trois (3) mois après la perte, par chaque titulaire, de sa Qualité Continue d'Eligible (au sens du plan) pour la partie d'entre elles qu'il serait le cas échéant en droit d'exercer. Dans l'hypothèse du décès ou de l'Incapacité du Titulaire, ce délai serait porté à six (6) mois.

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une Opération, les BCE exerçables devraient, à peine de caducité, avoir été exercés au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération, étant précisé que la Société aurait l'obligation d'informer les Titulaires de BCE de la réalisation de toute Opération dont ils n'auraient pas connaissance au moins quinze (15) jours à l'avance. [...].

Les BCE qui, le cas échéant, ne seraient pas encore exerçables à la date de la survenance de l'un quelconque des événements suscités (perte de la Qualité Continue d'Eligible, décès ou Incapacité, réalisation d'une Opération,) seraient automatiquement caducs et les délais mentionnés dans ces mêmes paragraphes n'auraient pas pour effet de prolonger, le cas échéant, leur durée de la validité au-delà de la période de cinq (5) années prévues ci-dessus.

Pour les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾, il était expressément prévu que le conseil d'administration puisse déroger à leur exercice accéléré.

Le conseil d'administration du 12 février 2016, usant de la faculté de dérogation, a décidé :

- que les titulaires de BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ bénéficiant de cette dérogation expresse pourraient désormais exercer tout ou partie de leurs BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables pour une période donnée, et non plus le nombre maximum de BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables pour une période d'exercice donnée ;
- que les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ qui seraient ou deviendraient exerçables lors de la réalisation d'une Opération demeureraient exerçables après la réalisation de l'Opération, sans que cette dérogation ait pour effet de prolonger la durée de validité de ces BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ au-delà de la période de cinq années à compter de leur attribution prévue à l'origine.

Au cours de l'exercice, 16.000 BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ ont été exercés.

✓ ACTIONS GRATUITES

Le conseil d'administration du 11 mars 2016 a procédé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du même jour, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés de la société.

Il a été attribué un montant total de 123.830 actions de la Société.

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans courant à compter de la décision d'attribution.

Par autorisation donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte en date du 11 mars 2016, les droits à acquisition devenant caducs pourront néanmoins être de nouveau attribués dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

Au cours des exercices 2016 et 2017, les droits à l'acquisition de 12.500 actions gratuites sont devenus caducs en raison du départ de quatre salariés bénéficiaires.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 3 octobre 2017 a procédé à l'attribution d'actions gratuites pour un montant total de 1 500 actions de la Société au bénéfice d'un salarié de la filiale Witbe Inc.

Au cours de l'exercice 2018, les droits à l'acquisition de 1.500 actions gratuites sont devenus caducs en raison du départ d'un salarié bénéficiaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 13 mars 2018 a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 58.210 euros résultant de l'attribution définitive le 11 mars 2018 de 109.830 actions gratuites. Il a été prélevé sur le compte spécial de réserve indisponible la somme de 58.210 euros correspondant au montant nominal des 109.830 actions.

Le solde des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 11 mars 2016 s'élève au 31 décembre 2018 à 38.670.

L'évolution des instruments dilutifs sur la période peut se synthétiser comme suit :

	BCE 12-13	Actions gratuites	Total instruments dilutifs en cours de validité
<i>Attribution à l'origine</i>	164 500	123 830	288 330
<i>Exercés</i>	(88 037)	-	(88 037)
<i>Caducs</i>	-	(5 000)	(5 000)
Nombre existant au 31/12/2016	76 463	118 830	195 293
Attribués		1 500	1 500
Exercés	(22 865)		(22 865)
Echus			-
Caducs (suite départ salariés)	(5 000)	(7 500)	(12 500)
Nombre existant au 31/12/2017	48 598	112 830	161 428
Attribués			-
Exercés	(16 000)	(109 830)	(125 830)
Echus			-
Caducs (suite départ salariés)		(1 500)	(1 500)
Nombre existant au 31/12/2018	32 598	1 500	34 098

NOTE 7 : PROVISIONS

Les provisions ont évolué comme suit au cours de la période :

	31/12/2017	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2018
Provision pour indemnités de fin de carrière	477	-	-	(60)	418
Provision pour impôts	142	-	(142)	-	-
Provision pour litige salarial	50	-	-	-	50
PROVISIONS	669	-	(142)	(60)	468

▪ **PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation (source : lboxx 10+)	1,56%	1,27%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 13% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 11% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2011-2013

▪ **PROVISIONS POUR IMPOT**

La provision pour impôt, comptabilisée à hauteur de 142 milliers d'euros afin de couvrir le coût futur de la contribution patronale sur les attributions d'actions gratuites et calculée en fonction de la présence estimée des bénéficiaires à la fin de la période d'acquisition, au prorata de la durée d'acquisition des droits, a été reprise suite à l'attribution de 109.830 actions sur l'exercice.

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

L'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution au cours de la période se présente comme suit :

	31/12/2017	Augmentation	Remboursement	Variation des cours de change	31/12/2018
Emprunts bancaires	3 200	-	(973)	-	2 227
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	37	-	(31)	-	7
Assurances-prospection COFACE	1 600	-	(300)	-	1 300
Concours bancaires courants	579	835	-	8	1 423
Intérêts courus	9	-	(1)	-	8
DETTES FINANCIERES	5 389	835	(1 274)	8	4 958

L'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	31/12/2018	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus
Emprunts bancaires	2 227	925	1 302
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	7	7	-
Assurances-prospection COFACE	1 300	1 300	-
Concours bancaires courants	1 423	1 423	-
Intérêts courus	8	8	-
DETTES FINANCIERES	4 958	3 656	1 302

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des emprunts est à taux fixe.

NOTE 9 : DETTES

Au 31 décembre 2018, les dettes se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	1 607	1 894
Dettes sociales	1 734	1 474
Dettes fiscales	1 905	1 219
Autres dettes	32	109
Produits constatés d'avance	5 251	4 688
TOTAL	10 529	9 385

Les produits constatés d'avance sont relatifs au CIR à hauteur de 3.474 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 3.074 milliers d'euros au 31 décembre 2017, et pour le solde principalement aux contrats de maintenance ou ventes de solution en mode SaaS.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA.

NOTE 10 : CHIFFRE D'AFFAIRES – INFORMATION SECTORIELLE

La décomposition du chiffre d'affaires par nature de produits et par zone géographique s'analyse comme suit :

	2018 (12 mois)		2017 (12 mois)	
	K€	%	K€	%
Ventes de produits appliance	6 771	36%	6 049	37%
Ventes de produits software - licences	5 230	27%	3 681	23%
Ventes de produits software - cloud / ASP	635	3%	842	5%
Ventes d'autres produits	218	1%	3	0%
Ventes de prestations de services - maintenance et support	3 025	16%	2 976	18%
Ventes de prestations de services - professional services	2 993	16%	2 577	16%
Ventes d'autres services	177	1%	103	1%
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE	19 049	100%	16 232	100%

	2018 (12 mois)		2017 (12 mois)	
	K€	%	K€	%
EMEA	10 257	54%	8 620	53%
<i>dont France</i>	4 801	25%	3 945	24%
Amérique	8 375	44%	7 087	44%
Asie	416	2%	525	3%
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAHIQUE	19 049	100%	16 232	100%

Le groupe dispose de filiales dans chaque zone géographique si bien que la monnaie de facturation est celle de la zone concernée : l'euro pour l'Europe, le dollar américain et le dollar canadien pour l'Amérique pour l'essentiel. Le risque de change sur le résultat est ainsi limité dans la mesure où les coûts afférents aux revenus sont également engagés dans la monnaie de la zone géographique. Le risque de change sur les opérations intra-groupe est supporté par Witbe SA.

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Production immobilisée	2 718	2 150
Subvention - CIR	1 215	1 088
Subvention d'exploitation - Autre	28	36
Gains de change	61	
Autres produits d'exploitation	20	28
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 042	3 303

La production immobilisée est relative aux frais de développement inscrits à l'actif du bilan à hauteur respectivement de 2.718 milliers d'euros pour 2018 et de 2.019 milliers d'euros pour 2017, et à des immobilisations corporelles à hauteur de 131 milliers d'euros pour 2017.

NOTE 12 : ACHATS CONSOMMES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés ainsi que les autres achats et charges externes se décomposent comme suit :

	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Achats de marchandises, études et variations de stocks	2 974	2 512
ACHATS CONSOMMES	2 974	2 512
Achats non stockés de matières et fournitures	146	123
Locations et charges locatives	982	759
Entretiens et réparations	77	184
Assurances	52	60
Honoraires	1 257	1 331
Publicité et marketing	365	526
Frais de mission, voyages et déplacements	2 545	2 294
Frais postaux et de télécommunication	57	413
Services bancaires	102	86
Divers	202	224
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5 785	6 001

NOTE 13 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont évolué comme suit :

	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Rémunérations	9 757	8 841
Charges sociales	3 302	2 796
Autres charges de personnel	62	247
CHARGES DE PERSONNEL	13 121	11 884

NOTE 14 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes des reprises s'analysent comme suit sur la période :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	-	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	-	(201)
Sous-Total	-	(201)
Amortissements (incorporelles et corporelles)	1 852	
TOTAL	1 852	(201)
<i>dont exploitation</i>	1 852	(201)
<i>dont financier</i>	-	-
<i>dont exceptionnel</i>	-	-

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions, nettes des reprises s'analysaient comme suit au titre de l'exercice précédent :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	40	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	295	-
Sous-Total	335	-
Amortissements (incorporelles et corporelles)	1 755	
TOTAL	2 090	-
<i>dont exploitation</i>	<i>2 040</i>	<i>-</i>
<i>dont financier</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont exceptionnel</i>	<i>50</i>	<i>-</i>

NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

	2018			2017		
	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>
Résultat de change	190	100	289	(353)	(398)	(751)
Charges et produits d'intérêts	12	(107)	(95)	30	(96)	(67)
Charges et produits de cessions	0	(8)	(8)	0	-	0
RESULTAT FINANCIER	201	(16)	186	(323)	(494)	(818)

NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2018			2017		
	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>
Cessions d'immobilisations	-	(41)	(41)	-	-	-
Dépréciations et provisions	-	-	-	-	(50)	(50)
Divers	0	(7)	(7)	3	34	37
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(48)	(48)	3	(16)	(13)

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	31/12/2018	31/12/2017
Report en avant des déficits	152	-
Retenues à la source	(29)	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	123	-

Le montant des déficits fiscaux reportables disponibles et non activés à la clôture de chaque exercice se décompose comme suit par zone géographique (en base) :

	31/12/2018	31/12/2017
EMEA	20 692	18 953
<i>dont France</i>	20 474	18 953
Amérique	4 487	3 742
Asie	709	1 767
DEFICITS FISCAUX REPORTABLES NON ACTIVES	25 888	24 463

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé (preuve d'impôt) se présente comme suit :

	2018	2017
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(757)	(3 980)
Charge d'impôt effective	(123)	-
Résultat net consolidé avant impôt	(880)	(3 980)
Taux d'impôts Groupe		
Taux d'impôt théorique	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	(246)	(1 115)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Crédits d'impôts et impôts forfaitaires	(123)	-
- Reclassement du CIR en subvention d'exploitation	(452)	(345)
- Différences permanentes	(5)	(12)
- Différence de taux d'impôt du Groupe	(17)	36
- Impôts différés non activés	721	1 435
Charge d'impôt effective	(123)	-
Taux d'impôt effectif	13,95%	0,00%

NOTE 18 : RESULTAT PAR ACTION

	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Résultat net (en €)	(757 005)	(4 104 149)
Nombre moyen d'actions en circulation	4 043 454	3 941 239
Nombre moyen d'actions diluées	4 077 552	4 102 667
Résultat net par action (en €)	(0,19)	(1,04)
Résultat net dilué par action (en €)	(0,19)	(1,04)

Compte tenu de la perte de l'exercice 2018, le résultat net dilué correspond au résultat net par action, sans prise en compte du nombre potentiel d'actions à émettre.

5. AUTRES INFORMATIONS**NOTE 19 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

Les rémunérations dues aux dirigeants (PDG et directeurs généraux délégués) par l'ensemble des sociétés du groupe, au titre des exercices 2018 et 2017 sont les suivantes :

	2018	2017
Rémunérations au titre de mandats au sein du groupe (1)	399	386
Rémunérations au titre de contrats de travail (2)	309	261
Avantages en nature (3)	0	40
Jetons de présence	-	-
Total	687	687

N.B. : les rémunérations au titre des mandats dans la filiale américaine ont été convertis sur la base du taux moyen annuel de parité €/ \$ pour chacun des exercices considérés.

(1) Ce total inclut :

- Les rémunérations fixes de Marie-Véronique Lacaze au titre de ses mandats de dirigeant à la fois dans Witbe SA et dans Witbe Inc ainsi que la part variable de sa rémunération due au titre de chacun des deux exercices considérés (à savoir nul, et 4,5 milliers de dollars au titre respectivement de 2018 et de 2017) ;
- Les rémunérations fixes de Jean-Michel Planche au titre de son mandat de dirigeant à la fois de Witbe SA et de Witbe Inc, ainsi que la part variable de sa rémunération due au titre de chacun des deux exercices considérés (à savoir nul, et 3,4 milliers de dollars au titre respectivement de 2018 et de 2017) ;
- Les rémunérations fixes de Mathieu Planche au titre de son mandat de dirigeant de Witbe SA.

(2) Ces montants résultent des contrats de travail conclus entre Witbe SA et Paul Rolland, administrateur de la Société, entre Mathieu Planche et Witbe Inc et entre Mathieu Planche et Witbe SA. Ils comprennent pour Paul

Rolland une rémunération fixe mensuelle de 8,5 milliers d'euros jusqu'au 31 mars 2017 et de 9,5 milliers d'euros sur le reste de l'exercice 2017 et sur l'exercice 2018. Ils comprennent pour Mathieu Planche une rémunération mensuelle fixe de 12,5 milliers de dollars jusqu'au 30 avril 2017 de la part de Witbe Inc puis une rémunération mensuelle fixe de 9 milliers d'euros de la part de Witbe SA au titre de ses responsabilités de Directeur de la R&D et une part variable de 24 milliers de dollars au titre de l'exercice 2017 de la part de Witbe Inc et de 85 et 12,6 milliers d'euros de la part de Witbe SA respectivement au titre des exercices 2018 et 2017.

- (3) Frais d'hébergement et de scolarité pris en charge par Witbe Inc., suite au déménagement de Marie-Véronique Lacaze aux Etats-Unis afin d'accélérer le déploiement de l'offre du Groupe sur le continent américain, soit au total 47,3 milliers de dollars en 2017.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ ENGAGEMENTS DONNES

Engagements donnés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	2 524	1 986
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	168	357
Avals, cautions et garanties données		
Dettes garanties par des sûretés réelles	-	-
Autres engagements		
Engagements de paiements futurs	3 413	870
TOTAL	6 105	3 213

Les créances cédées non échues correspondent aux créances cédées au factor et qui n'ont pas encore été payées par le client final.

Les nantissements s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

Emprunt soucrit auprès de	Nature de la sûreté réelle	Montant initial de cette garantie	Montant restant dû en capital
CIC	Nantissement du fonds de commerce WITBE	250	41
CIC	Nantissement du compte bancaire CIC	250	41
BNPPARIBAS	Nantissement du fonds de commerce WITBE	250	86
CDN	Nantissement du compte à terme CDN	2 000	1 300

Les engagements de paiements futurs se décomposent comme suit :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	3 413	902	2 411	100

▪ **ENGAGEMENTS REÇUS**

Nom des personnes ayant donné leur caution	Montant initial de la caution	Montant restant dû de la caution
Bpifrance Financement	250	32
Bpifrance Régions	250	32
Fonds National de Garantie Renforcement Trésorerie	150	83
Fonds National de Garantie Prêt pour Innovation	165	124
Fonds Européen d'Investissement	275	206
		476

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 21 : EFFECTIF

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 136 personnes au 31 décembre 2018 contre 122 personnes au titre du 31 décembre 2017.

NOTE 22 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 79 milliers d'euros au titre de 2018 et 83 milliers d'euros au titre de 2017.

Witbe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

Witbe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Witbe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Witbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 2.3.8 de l'annexe intitulée « Reconnaissance du chiffre d'affaires » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires, linéairement ou au contraire, s'agissant de l'offre *hardware* ou de l'offre *software* sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS), au moment de la mise à disposition ou de la livraison. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus, leur correcte application dans les comptes et leur présentation en annexe.
- ▶ La partie 3 de l'annexe, note 1 intitulée « Immobilisations » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'activation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus, leur correcte application dans les comptes et leur présentation en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

WITBE, S.A.

6^{ème} Les collines de l'arche

76 route de la Demi Lune

92800 Puteaux

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

Bilan - actif.....	3
Bilan - passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Annexe aux comptes annuels.....	6
1. Nature de l'activité et faits caractéristiques.....	6
1.1. Nature de l'activité.....	6
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
1.3. Evénements postérieurs à la période.....	6
2. Principes et méthodes comptables.....	6
2.1. Principes généraux.....	6
2.2. Comparabilité des comptes.....	7
2.3. Méthodes comptables.....	7
2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	7
2.3.2. Immobilisations financières.....	7
2.3.3. Stocks.....	7
2.3.4. Créances.....	7
2.3.5. Affacturage.....	8
2.3.6. Valeurs mobilières de placement.....	8
2.3.7. Provisions.....	8
2.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	8
2.3.9. Résultat exceptionnel.....	8
2.3.10. Opérations en devises.....	8
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat.....	9
4. Autres informations.....	21

BILAN - ACTIF*(montants en euros)*

ACTIF	Notes	Brut	Amort. & Dépréc.	31/12/2018	31/12/2017
				Net	Net
Immobilisations incorporelles		17 886 360	(12 385 462)	5 500 899	4 243 915
Immobilisations corporelles		2 030 554	(1 687 630)	342 924	463 666
Immobilisations financières		305 123	-	305 123	333 342
ACTIF IMMOBILISE	1	20 222 037	(14 073 091)	6 148 945	5 040 923
Stocks et encours		188 897	-	188 897	365 712
Créances clients et comptes rattachés	3	8 204 763	(595 017)	7 609 746	7 933 920
Autres créances	3	10 278 241	-	10 278 241	9 587 162
Valeurs mobilières de placement		2 000 000	-	2 000 000	3 001 059
Disponibilités		25 221	-	25 221	379 414
Charges constatées d'avance	4	414 996	-	414 996	339 786
ACTIF CIRCULANT		21 112 117	(595 017)	20 517 100	21 607 053
Ecart de conversion Actif		51 183	-	51 183	151 946
TOTAL ACTIF		41 385 336	(14 668 108)	26 717 228	26 799 923

BILAN - PASSIF*(montants en euros)*

PASSIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital		2 161 650	2 094 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 323 678	8 281 438
Réserve légale		185 125	185 125
Réserves indisponibles		7 420	65 630
Report à nouveau		4 997 298	6 092 550
Résultat de l'exercice		8 830	(1 095 253)
CAPITAUX PROPRES	9	15 684 000	15 624 450
Provisions pour risques		101 183	201 946
Provisions pour charges		-	141 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	101 183	343 446
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 451 421	3 586 363
Emprunts et dettes financières diverses		1 323 137	1 601 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 245 954	1 871 530
Dettes fiscales et sociales		3 377 071	2 396 369
Autres dettes		8 736	148 841
Produits constatés d'avance	11	1 374 265	1 227 794
DETTES	6	10 780 584	10 832 026
Ecart de conversion Passif		151 460	-
TOTAL PASSIF		26 717 228	26 799 923

COMPTE DE RÉSULTAT*(montants en euros)*

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2018	2017
		12 mois	12 mois
Vente de marchandises		7 152 846	7 443 813
Production vendue (services)		6 084 533	3 633 718
Produits des activités annexe		-	672 245
Montant net du chiffre d'affaires	12	13 237 379	11 749 775
Production immobilisée		2 717 981	2 149 950
Subventions d'exploitation		28 217	35 783
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		160 697	2 160
Autres produits		54 930	26 218
PRODUITS D'EXPLOITATION		16 199 204	13 963 886
Achats et variations de stocks de marchandises		(1 788 326)	(1 799 010)
Autres achats et charges externes		(4 480 749)	(4 329 930)
Impôts, taxes et versements assimilés		(339 128)	(278 416)
Salaires et traitements		(6 375 640)	(5 508 402)
Charges sociales		(2 944 299)	(2 439 668)
Dotations aux amortissements et dépréciations	10	(1 751 886)	(1 746 586)
Autres charges		(172 028)	(46 408)
CHARGES D'EXPLOITATION		(17 852 056)	(16 148 421)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 652 852)	(2 184 535)
Produits financiers		258 698	177 000
Charges financières		(150 250)	(287 094)
RESULTAT FINANCIER		108 448	(110 094)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 544 404)	(2 294 629)
Produits exceptionnels		16 367	21 891
Charges exceptionnelles		(48 829)	(55 114)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13	(32 462)	(33 223)
Impôts sur les bénéfices		1 585 696	1 232 599
RESULTAT NET		8 830	(1 095 253)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. NATURE DE L'ACTIVITÉ

La société est spécialisée dans la mesure de la qualité d'expérience (QOE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

1.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, la société a procédé à la création de la filiale Witbe Ltd localisée en Grande-Bretagne.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Néant.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4

novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

2.2. COMPARABILITE DES COMPTES

L'exercice a une durée de 12 mois comme pour l'exercice précédent. Les deux périodes peuvent donc être valablement comparées. L'application du règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et

aux opérations de couverture n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

2.3. METHODES COMPTABLES

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, et à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Frais de recherche et développement	5 ans
▪ Brevets	10 ans
▪ Logiciels	1 à 5 ans
▪ Agencements et aménagements	10 ans
▪ Matériel de transport	5 ans
▪ Matériel de bureau	3 à 5 ans
▪ Mobilier de bureau	10 ans

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations comptabilisés à leur coût d'acquisition, des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, aux actions propres de la société et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour la société. Elle est déterminée par

référence à la quote-part de capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité.

Les actions propres de la société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen de bourse du dernier mois avant clôture) est inférieure à leur valeur comptable.

Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In – First Out).

2.3.3. Stocks

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

La recouvrabilité des créances nettes envers les filiales a été appréciée au regard des hypothèses sous-tendant la croissance dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

Celle-ci se traduit notamment par le renforcement des équipes avant-ventes venant soutenir des équipes de ventes directes désormais solides en Amérique du Nord, puisque chaque commercial y a dorénavant un avant-

vente dédié, ainsi que par la diversification verticale de l'offre Witbe, avec la vente de services d'expertise, auparavant confiés à des partenaires.

2.3.5. Affacturage

La société a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées à la société, chargée d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge à la société d'en assurer le recouvrement.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais réintégrées fiscalement.

2.3.7. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristournes, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par la société, qui distingue :

- *Offre hardware* : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- *Offre software* :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Le chiffre d'affaires généré par la maintenance et support logiciels est étalé sur la période couverte.
- *Prestations de services* (installation, conseil sur site, personnalisation...) : la société reconnaît le chiffre d'affaires au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

2.3.9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.3.10. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Les écarts de change relatifs à des créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation alors que les écarts relatifs à des créances et dettes financières sont comptabilisés en résultat financier.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2017	Acquisitions	Cessions / Diminution	Reclassements	31/12/2018
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	935 030	110 361			1 045 390
Frais de recherche et de développement	14 122 989	2 717 981			16 840 970
	15 058 018	2 828 342	-	-	17 886 360
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	347 713	22 447			370 159
Matériel de transport	15 304	0			15 304
Matériel de bureau et informatique	1 496 315	28 155			1 524 470
Mobilier	111 437	9 184			120 620
	1 970 769	59 785	-	-	2 030 554
Immobilisations financières					
Participations	908	-			908
Autres titres immobilisés	61 728	936 691	(927 496)		70 922
Autres Immobilisations financières	270 705	986 931	(1 024 344)		233 292
	333 342	1 923 622	(1 951 841)	-	305 123
TOTAL Brut	17 362 129	4 811 749	(1 951 841)	-	20 222 037

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2017	Dotations	Diminutions	Reclassement	31/12/2018
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	781 737	73 048			854 784
Frais de recherche et de développement	10 032 367	1 498 311			11 530 677
	10 814 103	1 571 359	-		12 385 462
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	190 153	24 303			214 455
Matériel de transport	13 108	1 361			14 469
Matériel de bureau et informatique	1 218 269	150 705			1 368 974
Mobilier	85 573	4 159			89 732
	1 507 102	180 527	-		1 687 630
Immobilisations financières					
	-	-	-		-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	12 321 205	1 751 886	-		14 073 091
IMMOBILISATIONS NETTES	5 040 923				6 148 945

☐ FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 2.717.981 euros sur 2018.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans, correspondant à la durée estimée de procuration d'avantages économiques pour la société.

Les principaux frais de développement capitalisés sur la période sont les frais rattachés aux projets suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre effort d'innovation technologique :

- *Mesure perceptuelle de la qualité vidéo* : continuation des travaux des années précédentes sur l'analyse de la qualité vidéo, y compris en 4K, avec détection et classification des défauts ; prise en compte des évolutions sur la diffusion comme HDR ; nouvel algorithme VQ-ID permettant de détecter en temps réel n'importe quelle perturbation de qualité vidéo et audio, s'appuyant sur 10 ans de R&D en vidéo ;
- *Monitoring des services OTT diffusés par des réseaux de distribution de contenus (CDN)* : analyser les performances et les portions d'Internet sollicitées afin de permettre de quantifier l'impact de chaque composant dans les performances finales mesurées pour les services OTT s'appuyant sur les quatre des grands protocoles utilisés, à savoir HLS, SSTR, HDS et MPegDash. ;
- *Stockage de données en modèle Big Data sous forme de séries temporelles et en graphes* : afin d'accommoder les contraintes d'organisation et de performances avec de gros volumes, des chantiers d'études et d'optimisations des méthodes de stockages des données s'appuyant sur l'état de l'art dans le monde du Big Data ont été réalisés ;
- *Interfaces de restitutions de résultats nouvelle génération* : conception et production d'indicateurs de QoE intelligents, permettant d'assurer la mise en œuvre de tableaux de rapports multi-niveaux utiles pour l'analyse multi-critères et multi-niveaux des résultats de tests ; mise en valeur de ces indicateurs de QoE intelligents dans une toute nouvelle interface de restitution Witbe Datalab ;
- *Amélioration de la technologie de reconnaissance et apprentissage des claviers affichés par les Set Top Boxes* afin d'automatiser la saisie de texte dans les phases de conception de tests, avec support des claviers transparents ;
- *Amélioration des interactions avec l'écosystème vidéo grand public* : après le support de l'infra-rouge pour remplacer les télécommandes I/R et le support des radio-fréquence pour remplacer les télécommandes RF, les travaux se poursuivent avec un autre protocole (BlueTooth) qui offre des possibilités bien plus étendues en terme d'interactions avec la STB, comme la commande vocale, et qui va permettre d'étendre le périmètre des fonctionnalités que les robots seront en mesure de contrôler.

❑ **INFORMATION RELATIVE AU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, la société a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions.

Elle détient au 31 décembre 2018 une quantité de 12.902 de ses propres actions pour une valeur inscrite en « autres titres immobilisés » de 70.922 euros, outre un solde en espèces d'un montant de 21.538 euros porté dans le poste du haut de bilan « Autres Immobilisations financières ».

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En euros sauf mention expresse</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
	TECHNOLOGIES WITBE CANADA Inc	64	(839 328)	100%	76	76	259 531		2 268 105	(4 616)	
	WITBE Inc (USA)	873	(4 076 783)	100%	831	831	6 175 122		7 152 852	(749 616)	
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>	WITBE Ltd (Hong Kong)	0	(710 713)	100%	1	1	105 520		-	27 437	
	WITBE Pte Ltd (Singapour)	1	(977 819)	100%	1	1	114 236		415 810	169 694	
	WITBE Ltd (Grande-Bretagne)	-	(222 929)	100%	-	-	137 889		-	(222 929)	
Renseignements globaux concernant les autres titres											

Les comptes des filiales sont arrêtés au 31 décembre 2018 et sont d'une durée de 12 mois, à l'exception de la filiale basée en Grande-Bretagne dont les comptes ont une durée exceptionnelle de 11 mois.

Les données sont converties sur la base du cours de change au 31/12/2018, soit :

- TECHNOLOGIES WITBE CANADA INC : 1 euro = 1,5605 dollars canadiens ;
- WITBE Inc (Usa) : 1 euro = 1,145 dollars US ;
- WITBE Ltd (Hong Kong) : 1 euro = 8,9675 dollars de Hong Kong ;
- WITBE Pte Ltd : les données sont exprimées en euros ;
- WITBE Ltd (Grande-Bretagne) : 1 euro = 0,8945 livres.

NOTE 3 : ETAT DES CREANCES

Le total des créances à la clôture s'élève à 19.131.291 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	233 292	110 460	122 832
Clients douteux ou litigieux	636 132	636 132	-
Autres créances clients	7 568 631	7 568 631	-
Personnel et comptes rattachés	10 295	10 295	-
<i>De l'actif circulant</i>			
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 711 270	1 711 270	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 200 910	1 200 910	-
Groupe et associés	6 793 624	6 793 624	-
Débiteurs divers	562 141	562 141	-
Charges constatées d'avance	414 996	414 996	-
TOTAL	19 131 291	19 008 459	122 832

La société a souscrit un contrat d'affacturage. L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	242 468	187 412
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2 523 724	1 985 641
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	319 673	509 948
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	3 085 865	2 683 001

NOTE 4 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatées d'avance d'exploitation	413 685	338 475
Charges constatées d'avance financières	1 311	1 311
Charges constatées d'avance exceptionnelles	-	-
TOTAL	414 996	339 786

NOTE 5 : PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients		
Factures à établir	462 120	283 287
Autres créances		
Avoirs à recevoir	-	184 919
Intérêts courus à recevoir	23 013	12 699
Autres produits à recevoir		
TOTAL	485 133	480 905

NOTE 6 : ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture s'élève à 10.780.584 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i> à 1 an maximum à l'origine	1 230 842	1 230 842		
à plus d'1 an à l'origine	2 220 578	918 276	1 302 302	
Emprunts et dettes financières divers	1 323 137	1 323 137		-
<i>dont Groupe et associés</i>	23 137	23 137		-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 245 954	1 245 954		
Personnel et comptes rattachés	789 993	789 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	896 723	896 723		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i> Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 415 181	1 415 181		
Autres impôts, taxes et assimilés	275 174	275 174		
Autres dettes	8 736	8 736		
Produits constatés d'avance	1 374 265	1 374 265		
TOTAL	10 780 584	9 478 282	1 302 302	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	1 242 470			

NOTE 7 : CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	-	807
Agios et commissions à payer	8 000	8 000
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	136 359	51 729
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	476 054	408 706
Primes et frais à payer au personnel	650 224	527 460
IJSS et remboursements Prévoyance	9 840	14 579
Impôts et taxes à payer	275 174	212 154
Autres dettes		
Autres charges à payer	4 100	4 100
TOTAL	1 559 750	1 227 534

NOTE 8 : PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES**□ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Date	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	31/12/17	3 952 755	0,53	2 094 960	8 281 438	185 125	65 630	6 092 550	(1 095 253)	15 624 450
Augmentation du capital - PV CA 13/03/2018		109 830		58 210			(58 210)			-
Affectation résultat N-1								(1 095 253)	1 095 253	-
Exercice BSPCE		16 000		8 480	42 240					50 720
Résultat N									8 830	8 830
Capitaux propres au	31/12/18	4 078 585	0,53	2 161 650	8 323 678	185 125	7 420	4 997 298	8 830	15 684 000

❑ CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société est composé de 4.078.585 actions de valeur nominale de 0,53 euros.

❑ CAPITAL POTENTIEL

✓ PLAN DE BSPCE

La société a émis et attribué plusieurs plans d'instruments dilutifs au profit de dirigeants et salariés du groupe.

Le seul plan toujours en cours au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

- **BCE** ⁽¹²⁻¹³⁾ : chacun des 164.500 BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ attribués donne droit à la souscription d'une action de la Société au prix de 3,17 € par action au plus tard le 23 janvier 2020 et selon le calendrier suivant :
 - 1/3 des BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2016 ;
 - 2/3 des BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2017 ;
 - Tous les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables à compter du 23 janvier 2018, et au plus tard le 23 janvier 2020 sous peine de caducité de plein droit.

Par exception, ces attributions prévoyaient qu'en cas de fusion de la société avec une autre société, de première cotation de ses actions, de cession par la Société, de la quasi-totalité de ses actifs ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société de la quasi-totalité de ses actifs, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un ou plusieurs tiers sous contrôle commun de plus de 50% des actions de la Société (ci-après une « Opération »), les droits d'exercice des BCE seraient accélérés de façon à ce que tout titulaire puisse souscrire, en supplément du nombre d'actions ordinaires auquel il a droit, un nombre d'actions ordinaires correspondant à cent pour cent (100%) des BCE attribués non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération étant précisé que l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des BCE devrait avoir lieu avant la réalisation juridique de l'opération ; faute de réalisation effective de ladite Opération, l'exercice des BCE serait réputé non avenu, et un nouvel exercice desdits BCE pourrait avoir lieu dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Les BCE devraient, à peine de caducité, être exercées dans un délai de trois (3) mois après la perte, par chaque titulaire, de sa Qualité Continue d'Eligible (au sens du plan) pour la partie d'entre elles qu'il serait le cas échéant en droit d'exercer. Dans l'hypothèse du décès ou de l'Incapacité du Titulaire, ce délai serait porté à six (6) mois.

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une Opération, les BCE exerçables devraient, à peine de caducité, avoir été exercés au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération, étant précisé que la Société aurait l'obligation d'informer les Titulaires de BCE de la réalisation de toute Opération dont ils n'auraient pas connaissance au moins quinze (15) jours à l'avance. [...].

Les BCE qui, le cas échéant, ne seraient pas encore exerçables à la date de la survenance de l'un quelconque des événements suscités (perte de la Qualité Continue d'Eligible, décès ou Incapacité, réalisation d'une Opération,) seraient automatiquement caducs et les délais mentionnés dans ces mêmes paragraphes n'auraient pas pour effet de prolonger, le cas échéant, leur durée de la validité au-delà de la période de cinq (5) années prévue ci-dessus.

Pour les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾, il était expressément prévu que le conseil d'administration puisse déroger à leur exercice accéléré.

Le conseil d'administration du 12 février 2016, usant de la faculté de dérogation, a décidé :

- que les titulaires de BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ bénéficiant de cette dérogation expresse pourraient désormais exercer tout ou partie de leurs BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables pour une période donnée, et non plus le nombre maximum de BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ exerçables pour une période d'exercice donnée ;
- que les BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ qui seraient ou deviendraient exerçables lors de la réalisation d'une Opération demeureraient exerçables après la réalisation de l'Opération, sans que cette dérogation ait pour effet de prolonger la durée de validité de ces BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ au-delà de la période de cinq années à compter de leur attribution prévue à l'origine.

Au cours de l'exercice, 16.000 BCE ⁽¹²⁻¹³⁾ ont été exercés.

✓ **ACTIONS GRATUITES**

Le conseil d'administration du 11 mars 2016 a procédé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du même jour, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés de la société.

Il a été attribué un montant total de 123.830 actions de la Société.

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans courant à compter de la décision d'attribution.

Par autorisation donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte en date du 11 mars 2016, les droits à acquisition devenant caducs pourront néanmoins être de nouveau attribués dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

Au cours des exercices 2016 et 2017, les droits à l'acquisition de 12.500 actions gratuites sont devenus caducs en raison du départ de quatre salariés bénéficiaires.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 3 octobre 2017 a procédé à l'attribution d'actions gratuites pour un montant total de 1 500 actions de la Société au bénéfice d'un salarié de la filiale Witbe Inc.

Au cours de l'exercice 2018, les droits à l'acquisition de 1.500 actions gratuites sont devenus caducs en raison du départ d'un salarié bénéficiaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 13 mars 2018 a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 58.210 euros résultant de l'attribution définitive le 11 mars 2018 de 109.830 actions gratuites. Il a été prélevé sur le compte spécial de réserve indisponible la somme de 58.210 euros correspondant au montant nominal des 109.830 actions.

Le solde des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 11 mars 2016 s'élève au 31 décembre 2018 à 38.670.

L'évolution des instruments dilutifs sur la période peut se synthétiser comme suit :

	BCE ¹²⁻¹³	Actions gratuites	Total instruments dilutifs en cours
<i>Attribution à l'origine</i>	164 500	123 830	450 551
<i>Exercés</i>	(88 037)	-	(88 037)
<i>Caducs</i>	-	(5 000)	(42 000)
Nombre existant au 31/12/2016	76 463	118 830	195 293
Attribués		1 500	1 500
Exercés	(22 865)		(22 865)
Echus			-
Caducs (suite départ salariés)	(5 000)	(7 500)	(12 500)
Nombre existant au 31/12/2017	48 598	112 830	161 428
Attribués			-
Exercés/acquises	(16 000)	(109 830)	(125 830)
Echus			-
Caducs (suite départ salariés)		(1 500)	(1 500)
Nombre existant au 31/12/2018	32 598	1 500	34 098

NOTE 10 : ETAT DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	595 455	-	(438)	595 017
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	343 446	51 183	(293 446)	101 183
Sous-Total	938 901	51 183	(293 884)	696 200
Amortissements		1 751 886	-	
TOTAL		1 803 069	(293 884)	
<i>dont exploitation</i>		1 751 886	(141 500)	
<i>dont financier</i>		51 183	(152 384)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

Les dépréciations s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances clients	595 017	-	-	595 017
Valeurs mobilières de placement	438	-	(438)	-
TOTAL	595 455	-	(438)	595 017
<i>dont exploitation</i>		-	-	
<i>dont financier</i>		-	(438)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

Les provisions s'analysent comme suit :

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Situation en fin d'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	50 000				50 000
Provisions pour pertes de change	151 946	51 183		(151 946)	51 183
Autres provisions pour risques et charges	141 500		(141 500)		-
TOTAL	343 446	51 183	(141 500)	(151 946)	101 183
<i>dont exploitation</i>		-	(141 500)	-	
<i>dont financier</i>		51 183	-	(151 946)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	-	

Les autres provisions pour risques et charges sont relatives à la contribution patronale spécifique de 20% due à l'URSSAF au titre des attributions gratuites d'actions à des salariés. Suite à l'attribution de 109.830 actions sur l'exercice, la provision a été reprise.

NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Produits constatés d'avance d'exploitation	1 374 265	1 227 794
Produits constatés d'avance financiers		
Produits constatés d'avance exceptionnels		
TOTAL	1 374 265	1 227 794

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	France	Export	2018	2017
			Total	Total
Ventes de produits	2 638 550	4 514 296	7 152 846	7 443 813
Ventes de services	2 162 144	3 922 389	6 084 533	4 305 963
TOTAL	4 800 694	8 436 685	13 237 379	11 749 775

□ **REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

France :	4.800.694 euros
EMEA :	5.667.668 euros
Asie :	100.707 euros
Amériques :	2.668.310 euros

NOTE 13 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Malis et Bonis sur rachats d'actions	16 367	(48 654)
Amendes et pénalités		(175)
Opérations de capital		
Sorties d'actifs immobilisés		
TOTAL	16 367	(48 829)

NOTE 14 : VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt			Impôt correspondant	Net après impôt
	Comptable	Décalages fiscaux	Fiscal		
Résultat courant avant impôt	(1 544 404)	56 016	(1 488 388)		(1 544 404)
Résultat exceptionnel	(32 462)	175	(32 287)		(32 462)
Retenue à la source	(29 148)	29 148	-		(29 148)
Crédit impôt recherche	1 614 844				1 614 844
Total	8 830	85 339	(1 520 675)	-	8 830

NOTE 15 : ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (AU TAUX DE DROIT COMMUN)

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provision pour risques de change		151 946	151 946	51 183		51 183
Effort à la construction	23 270		27 960	23 270	27 960	
Produits non taxables temporairement						
Plus-values latentes sur placements	4 275			4 275		
Charges déduites / produits imposés fiscalement et non encore comptabilisées						
Ecart de conversion actif	151 946		51 183	151 946	51 183	
Ecart de conversion passif			151 460		151 460	
TOTAL	179 491	151 946	382 549	230 674	230 603	51 183
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	18 952 829		1 520 675		20 473 504	

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

☐ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	2 523 724	1 985 641
Autres engagements		
Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt contracté auprès du CIC	40 967	110 258
Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt contracté auprès de BNP PARIBAS	86 470	136 856
Nantissement du compte bancaire CIC en garantie de l'emprunt contracté auprès du CIC	40 967	110 258
Nantissement du compte à terme en garantie de l'emprunt contracté auprès du CDN	1 300 000	-
Engagements de crédit-bail immobilier	5 681	34 750
Engagements en matière de pensions, retraites et assim.	417 528	477 129
TOTAL	4 415 337	2 854 892
Engagements reçus		
Engagements financiers		
Avals, cautions et garanties reçus		
<i>Bpifrance Financement sur les prêts CIC et BNP PARIBAS</i>	31 859	61 778
<i>Bpifrance Régions sur les prêts CIC et BNP PARIBAS</i>	31 859	61 778
<i>Fonds National de Garantie Renforcement Trésorerie sur prêt Bpifrance</i>	82 500	112 500
<i>Fonds National de Garantie Prêt pour l'innovation sur prêt Bpifrance</i>	123 750	156 750
<i>Fonds Européen d'Investissement sur prêt Bpifrance</i>	206 250	261 250
TOTAL	476 219	654 056

✓ CREDIT-BAIL

Postes du Bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Matériel et Mobilier	86 747	17 349	51 132	35 615	29 069	93 489
Total	86 747	17 349	51 132	35 615	29 069	93 489

Postes du Bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Matériel et Mobilier	5 681	-	-	5 681	-
Total	5 681	-	-	5 681	-

✓ INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation (source : lboxx 10+)	1,56%	1,27%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 13% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 11% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2011-2013

ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	2 038 736	479 703	1 559 033	
TOTAL	2 038 736	479 703	1 559 033	-

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 17 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	2018
Rémunérations au titre de mandats	64 500
Rémunérations au titre de contrats de travail	309 038
TOTAL	373 538

NOTE 18 : EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	80
Agents de maîtrise, techniciens	2
Employés	11
Ouvriers	
TOTAL	93

NOTE 19 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 31.000 euros.

NOTE 20 : CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Conformément à la troisième loi de finances rectificative pour 2012, la société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). En accord avec les textes en vigueur, la société a opté pour une présentation du produit à recevoir au titre du CICE en minoration des charges de personnel.

Le produit à recevoir comptabilisé au titre des rémunérations éligibles et versées depuis le 1^{er} janvier 2018 s'élève à 96.426 euros. Il a été comptabilisé en déduction des charges de personnel dans les comptes de la société au 31 décembre 2018.

Ces sommes ont servi et participeront au financement du développement de l'activité.

WITBE

Société Anonyme au capital de 2.161.650,05 euros
Siège social : Les Collines de L'arche, Opéra E - 92057 PARIS LA DEFENSE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des Articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, ceux de votre Conseil d'administration, les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2019.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2018 ET FAITS MARQUANTS

1.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Les sociétés globalement intégrées au 31 décembre 2018 sont Witbe Inc. (USA), Witbe Ltd (Hong-Kong), Witbe Pte. Ltd. (Singapour), Technologies Witbe Canada Inc. (Canada) et Witbe Limited (Royaume-Uni), toutes détenues à 100% par Witbe ; leur activité est identique à celle de la maison mère.

1.1.2 Compte rendu de l'activité du groupe

A l'issue de son exercice 2018, Witbe a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 19,0 M€, en progression de +17%. À taux de change constants, la croissance organique annuelle ressort à +18%.

La croissance de l'activité a été soutenue de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, la zone EMEA (Europe et Moyen-Orient) a vu ses ventes progresser de +19% sur l'exercice (+19% à taux de change constants), marquant une nette inflexion après une année 2017 stable. Sur la zone Amériques, Witbe a réalisé un chiffre d'affaires en progression de +18% (+19% à taux de change constants), représentant désormais 44% de l'activité du groupe.

Au total, 28 nouveaux clients à travers le monde ont choisi d'adopter les technologies Witbe au cours de l'année 2018, parmi lesquels des acteurs mondiaux de l'Internet de premier plan et des premiers

contrats sur le marché Corporate en Amérique du Nord. Witbe a également étendu son rayonnement international, à travers la pénétration de cinq nouveaux pays l'an dernier : Autriche, Grèce, Islande, Mexique et Malaisie.

La marge brute est demeurée à un niveau élevé en 2018, à 84,4% du chiffre d'affaires conforme à l'ambition du groupe à long terme.

Après une phase intense d'investissements humains en 2017, la progression des charges de personnel atteignant 13,1 M€ a été plus modérée en 2018, de +10% sur l'ensemble de l'année. A l'issue de l'exercice 2018, Witbe comptait 139 collaborateurs (contre 91 lors de l'Introduction en Bourse en avril 2016 et 135 fin 2017). Les effectifs de Witbe, dimensionnés pour permettre de mener à bien les ambitions moyen-terme de la société, demeureront stables en 2019.

Les autres charges externes ont reculé de 4% en 2018 et s'établissent à 5,8 M€ en 2018 (6,0 M€ en 2017), sous l'effet d'une politique rigoureuse de gestion des dépenses courantes, notamment de publicité et de marketing, ainsi qu'un moindre recours à des prestations externes.

L'EBITDA ressort ainsi à 633 k€ en 2018, contre une perte de 1,233 M€ un an plus tôt.

Après comptabilisation des dotations nettes aux amortissements et provisions de 1,651 M€ (contre 2,040 M€ en 2017), le résultat d'exploitation s'est établi à (1,0) M€ en 2018 contre (3,3) M€ l'exercice précédent.

Le résultat net est négatif de 757 k€ contre une perte de 4,104 M€ en 2017, soit une amélioration de +3,3 M€ d'une année sur l'autre.

1.1.3 Progrès réalisés

La société est dans sa phase de maturité lui permettant d'atteindre son vrai marché ; ceci grâce aux progrès réalisés sur la technologie, associés à une plus grande compréhension de la valeur ajoutée des produits par nos clients.

L'entreprise au niveau de son organisation interne, tant au niveau technique qu'opérationnel, est bien structurée pour répondre à une demande plus forte sans nécessiter de ressources plus importantes.

Le déploiement international, finalisé avec l'Angleterre et la côte Ouest des Etats-Unis, est suffisant pour adresser les clients et prospects, aussi bien sur le marché Telcos que sur le marché Corporate, pour le moment.

1.1.4 Difficultés rencontrées

Etant à la pointe de la technologie sur son marché de la qualité d'expérience, la Société ne souffre pas trop de concurrence directe. Il existe cependant une concurrence interne aux grands groupes clients de Witbe, qui tentent parfois de faire en interne, avant de revenir vers nous plusieurs mois après.

Les délais afférents aux contrats groupes et les échanges au niveau juridique sont eux aussi un frein dans la croissance et générateurs de beaucoup de retard.

1.1.5 Résultats de l'activité du Groupe

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires consolidé	19.049	16.232
Charges d'exploitation	(24.108)	(22.808)

Résultat d'exploitation	(1.018)	(3.273)
Résultat financier	186	(818)
Résultat net	(757)	(4.104)
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part groupe	(757)	(4.104)

1.1.6 Situation financière et endettement du Groupe

La trésorerie nette du groupe ressort à 843.000 € contre 3.106 k€ en 2017.

La dette financière du groupe s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à 4.958 k€ contre 5.389 k€ à la clôture de l'exercice 2017.

1.1.7 Indications sur les objectifs et la politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture.

N/A

1.2 EVOLUTION PREVISIBLE

La maturité de l'entreprise ainsi que celle du marché sont deux éléments majeurs qui permettent d'être confiant sur la progression de Witbe et sur sa position de leader sur le marché du monitoring de la qualité d'expérience.

1.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

N/A

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La R&D se poursuit conformément à notre roadmap.

1.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été décrits dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2016. Le type de risque et leur nature n'ont pas évolué à la date de rédaction du présent rapport et ils figurent en Annexe 3. Nous n'avons pas identifié de nouveaux éléments.

1.6 LITIGES

A la date du présent rapport, il n'existe pas de litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

1.7 INDICATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2018 ET FAITS MARQUANTS

L'activité de la Société se confondant avec l'activité du Groupe, puisque les filiales détenues par la Société sont dédiées à la commercialisation des produits du Groupe, plusieurs sections ci-dessous renvoient aux sections correspondantes de la première partie ci-dessus relative à l'Activité du Groupe.

2.1 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.2 ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En K €	Exercice clos				
	Au 31/12/18	Au 31/12/17	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14
Chiffre d'affaires	13 237	11 750	10 213	9 832	10 528
Produits d'expl.	16 199	13 964	11 882	11 343	11 955
Total charges d'expl.	17 852	16 148	12 024	10 857	11 539
Résultat d'expl.	(1 653)	(2 185)	(143)	486	415
Résultat net	8	(1 095)	521	1 565	1 004
Fonds propres	15 684	15 624	16 647	8 427	6 863

Le résultat net comptable 2018 se solde par un bénéfice de 8.830 euros.

2.1.3 Modifications apportées au capital social

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration en date du 11 mars 2016 avait attribué un total de 123.830 actions gratuites au profit de salariés du Groupe. Le Conseil d'administration du 13 mars 2018 a constaté l'attribution définitive d'un total de 109.830 actions gratuites et a, en conséquence, augmenté le capital social de la somme de 2.094.960,15 € à la somme de 2.153.170,05 €, par émission de 109.830 actions nouvelles.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2018, 16.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont été exercés par leurs titulaires, donnant lieu à l'émission par la Société de 16.000 actions nouvelles.

Le capital social, au 31 décembre 2018 s'élève en conséquence à la somme de 2.161.650,05 €, divisé en 4.078.585 actions de 0,53 € de valeur nominale chacune.

2.1.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société est joint en **Annexe 2**.

2.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.5 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1 ci-dessus.

2.6 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.7 INDICATIONS SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIETE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE.

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.7 ci-dessus.

2.8 INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.9 DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Article D 441-4 I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 I 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						509						252
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	559270	123471	61226	55808	309820	550325	4 016 127	7830	-115280	40886	3 156 946	3 090 382
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	8.92%	1.97%	0.98%	0.89%	4.94%	17.70%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							30.3%	0.06%	-0.87%	0.31%	23.85%	53.69%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												

(préciser : HT ou TTC)		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : indiqués sur la facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : N/A	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : indiqués sur la facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : N/A

2.10 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

En ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître **un bénéfice de 8.830 euros**, nous vous proposons de l'affecter ainsi qu'il suit :

- bénéfice net comptable	8.830 euros
sur lequel il est prélevé la somme de à l'effet de doter la Réserve Légale	442 euros

le solde, soit la somme de est affecté au poste "Report à nouveau" du bilan	8.388 euros
		=====

2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents et qu'il n'est pas proposé de distribution de dividende au titre de l'exercice clos.

2.12 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES

Aucune dépense de cet ordre n'a été effectuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.13 ATTRIBUTION DES JETONS DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun jeton de présence n'a été versé au cours de l'année 2018.

2.14 ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2018 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

2.15 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2018 aucune action gratuite aux mandataires sociaux.

2.16 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.16.1 Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé

La Société n'a pris aucune participation ni en capital ni en droit de vote ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

2.16.2 Activités et résultats des filiales et des Sociétés contrôlées

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre 2018 et sont d'une durée de 12 mois.

Filiales	Localisation	Capital social	Date de création	CA	Résultat	Capitaux propres
Technologies WITBE Canada Inc.	Canada	100\$	avr-12	2 268 104.45 €	-4 615.83 €	-839 264.18 €
WITBE, Inc.	USA	1000 \$	juin-04	7 155 096.07 €	-749 613.10 €	-4 076 782.53 €
WITBE Ltd	Hong Kong	1 Hkd	mars-09	0 €	27 436.71 €	-710 713.45 €
WITBE Pte. Ltd.	Singapour	1 €	juil-10	415 810.79 €	169 694 €	-815 410.96 €
WITBE Limited	Royaume-Uni	1£	fév-18	0 €	-222 928.69 €	-222 928.69 €

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

- 1 euro = 1,5605 dollars canadiens
- 1 euro = 1,145 dollars US
- 1 euro = 8,9675 dollars de Hong Kong
- 1 euro = 0,8945 livre anglaise

2.16.3 Régularisations des participations croisées

N/A

2.16.4 Actions d'autocontrôle

N/A

2.17 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise à la clôture de l'exercice 2018.

À la clôture de l'exercice 2018, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 2,41 % du capital social de la Société.

2.18 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé :

	Titres achetés	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Titres vendus	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Frais de négociation
janv-18	10.841	8,3166	90.160,27	6.902	8,3058	57.326,71	0
fév-18	9.415	7,2496	68.255,20	12.769	7,2412	92.463,48	0
mars-18	8.738	7,4230	64.862,52	6.581	7,4176	48.815,51	0

avril-18	5.743	7,4030	42.515,32	3.937	7,3810	29.058,96	0
mai-18	10.878	7,4545	81.090,52	15.579	7,4535	116.117,92	0
juin-18	20.852	6,7465	140.677,98	20.598	6,6063	136.076,53	0
juil-18	22.956	6,5206	149.687,26	20.054	6,5359	131.070,52	0
août-18	10.503	6,6676	70.029,55	11.603	6,6169	76.776,11	0
sept-18	7.664	6,9230	53.057,91	7.021	6,9033	48.468,00	0
oct-17	13.072	6,6929	87.489,31	11.623	6,6653	77.471,16	0
nov-18	8.899	5,9145	52.632,85	8.578	5,7462	49.290,94	0
déc-18	6.100	5,2027	31.736,36	5.206	5,3357	27.777,89	0
Total	135.661		936.195,05	130.451		890.713,73	

actions inscrites au 31/12/2018	12.902
valeur au cours d'achat	69.671 €
valeur nominale	0,53 €
fraction du capital représentée (en %)	0,32%

Ces acquisitions ont été effectuées afin d’animer le cours de bourse de l’action de la Société au travers d’un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d’investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l’AMF.

2.19 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2018

La date de première cotation de l’action Witbe est le 18 avril 2016. Depuis lors, le cours de l’action évolue en fonction de l’offre et de la demande sur le marché Alternext à Paris.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2018		Date
Cours Min (clôture)	4,37 € / action	10/12/18
Cours Max (clôture)	8,86 € / action	18/01/18
Volume total échangé	742 282 titres	01/01– 31/12/18
Capitaux échangés	5 063 229,66 EUR	01/01– 31/12/18

2.20 AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D’ACHAT D’ACTIONS

La Société n’a procédé à aucune opération sur le capital nécessitant de prendre des mesures d’ajustement au cours de l’exercice écoulé.

2.21 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L’AUTORITE DE LA CONCURRENCE

A ce jour, la Société n’a fait l’objet d’aucune procédure ou sanction relative à des pratiques anticoncurrentielles.

2.22 PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

2.23 SUCCURSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n’avons rien à signaler dans ce domaine.

2.24 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.25 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.26 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de vote plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales **au 31 décembre 2018**.

	Actions	%	DDV	%
Jean-Michel Planche	1 079 536	26,47%	2 159 072	34,82%
Marie-Véronique Lacaze	602 646	14,78%	1 205 292	19,44%
Tancred Ventures	388 815	9,53%	777 630	12,54%
Mathieu Planche	20 000	0,49%	35 000	0,56%
Groupe Familial Planche	2 090 997	51,27%	4 176 994	67,36%
Paul Rolland	40 835	1,00%	65 205	1,05%
Autres membres du conseil d'administration	40 835	1,00%	65 205	1,05%
Flottant	1 946 753	47,73%	1 958 629	31,59%
Total	4 078 585	100,00%	6 200 828	100,00%

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

2.27 OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Nombre d'instruments financiers	Prix unitaire	Montant total brut
Mathieu PLANCHE	11 mars 2018	Acquisition définitive d'actions gratuites	Actions	5.000	7,64 €	38 200 €
Paul ROLLAND	11 mars 2018	Acquisition définitive d'actions gratuites	Actions	16.315	7,64 €	124 646,60 €

RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2018.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

WITBE

Société Anonyme au capital de 2.161.650,05 euros
Siège social : Les Collines de L'arche, Opéra E - 92057 PARIS LA DEFENSE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

Madame Marie-Véronique LACAZE est Présidente – Directrice Générale de la Société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Directrice de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directrice de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directrice de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Directrice de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada)
- Directrice de la société WITBE Limited (Royaume-Uni)

Monsieur Jean-Michel PLANCHE est (i) Administrateur et (ii) Directeur Général Délégué de la Société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Gérant de la Société TANCREDD VENTURES,
- Directeur de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directeur de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directeur de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Directeur de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada)
- Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni)

Monsieur Paul ROLLAND est (i) Administrateur et (ii) Directeur Technique de la Société WITBE et n'assume aucun autre mandat dans une autre société.

Monsieur Mathieu PLANCHE est (i) Directeur Général Délégué de la Société et (ii) Directeur R&D de la Société WITBE et assume également le mandat de Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni).

III- CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention réglementée n'est intervenue durant l'exercice, directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et d'autre part, des sociétés dont WITBE possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

IV- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	11 mars 2016 (27ème résolution)	Vingt-six mois (jusqu'au 11 mai 2018)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 15.000.000 € (2)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	11 mars 2016 (28ème résolution)	Vingt-six mois (jusqu'au 11 mai 2018)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 15.000.000 € (2)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Placement privé)	11 mars 2016 (29ème résolution)	Vingt-six mois (jusqu'au 11 mai 2018)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 15.000.000 € (2)	Néant

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	11 mars 2016 (30ème résolution)	Vingt-six mois (jusqu'au 11 mai 2018)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes	11 mars 2016 (32ème résolution)	Vingt-six mois (jusqu'au 11 mai 2018)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 700.000 € (3)	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	11 mars 2016 (33ème résolution)	Trente-huit mois (jusqu'au 11 mai 2019)	Montant maximal de l'autorisation : 150.000 options, soit 150.000 actions (4)	Néant
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	11 mars 2016 (34ème résolution)	Trente-huit mois (jusqu'au 11 mai 2019)	Montant maximal de l'autorisation : 150.000 AGA, soit 150.000 actions (4)	Néant
Attribution de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	11 mars 2016 (35ème résolution)	dix-huit mois (jusqu'au 11 septembre 2017)	Montant maximal de l'autorisation : 150.000 actions (4)	Néant

(1) dans la limite d'un plafond global de 1.000.000 euros tel qu'initialement prévu dans la 31ème résolution de l'assemblée générale du 11 mars 2016.

(2) dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 euros tel qu'initialement prévu dans la 31ème résolution de l'assemblée générale du 11 mars 2016.

(3) montant autonome ne s'impute pas sur le plafond global prévu au (1).

(4) dans la limite d'un plafond global d'émission de 150.000 actions commun aux 33^{ème}, 34^{ème} et 35^{ème} résolutions.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 590 745	1 590 745	2 082 842	2 094 960	2 161 650
Nombre des actions ordinaires existantes	3 001 406	3 001 406	3 929 890	3 952 755	4 078 585
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<input type="checkbox"/> par conversion d'obligations					
<input type="checkbox"/> par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 527 844	9 832 421	10 213 375	11 749 775	13 237 379
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 996 069	1 905 527	789 811	-378 882	-67 681
Impôts sur les bénéfices	- 541 497	- 1 180 566	- 1 231 290	- 1 232 599	-1 585 696
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 003 936	1 564 626	520 983	-1 095 253	8 830
Résultat distribué					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,85	1,03	0,51	- 0,25	0,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,33	0,52	0,13	- 0,28	0,002
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	65	68	74	75	93
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 805 769	3 601 700	3 892 244	5 508 402	6 375 640

Annexe 2

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 791 927	1 710 872	1 790 155	2 524 216	2 944 299
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

PRINCIPAUX RISQUES

1.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du monitoring¹ de la qualité des réseaux, des services et des applications, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour intégrer les innovations technologiques récurrentes (nouveau format vidéo 4K, services vidéo en accès direct sur Internet appelés services OTT ou "over-the-top") et pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs et des entreprises de superviser la qualité des réseaux et de leurs applications au travers du prisme de la qualité d'expérience (QoE : *Quality of Experience*) réellement délivrée à leurs clients ou utilisateurs. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part significative de ses ressources au développement d'une offre compétitive, la plus pertinente et performante possible dans le domaine du monitoring de la qualité d'expérience. Pour rester à la pointe de son marché, le Groupe devra poursuivre son engagement fort en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de nouveaux produits et services, tout en améliorant l'offre existante.

Malgré la capacité démontrée par le Groupe depuis sa création à intégrer successivement toutes les évolutions technologiques apparues sur le marché, il existe toujours un risque de voir apparaître des nouvelles technologies toujours plus complexes imposant au Groupe de réaliser des investissements plus importants que ceux jusque-là menés pour adapter son offre à celles-ci. Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements, face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.1.2 Risques liés à la concurrence

Le marché du monitoring est un marché concurrentiel au sein duquel bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Dans le domaine de la QoE, certains des concurrents du Groupe sont des acteurs disposant de larges ressources et disposant d'une notoriété plus étendue que celle du Groupe, notamment certains groupes américains. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Les solutions de monitoring existantes sur le marché comprennent deux types de solutions, d'une part celles centrées sur les infrastructures et la « santé » des réseaux, communément appelées outils de QoS (Quality of Services : Qualité de Services) et celles centrées sur la qualité des services et la qualité d'expérience utilisateur dénommées outils de QoE. Le marché du monitoring regroupe un nombre important d'acteurs, avec davantage d'acteurs présents sur le segment historique de la QoS que sur celui, plus récent, de la QoE. Cependant, ce dernier segment connaît un essor significatif supérieur à celui de la QoS et constitue donc une opportunité pouvant conduire à l'apparition de nouveaux acteurs au cours des prochaines années.

¹ Le terme monitoring correspond à la fois au monitoring post production et au test & validation pré-production.

Aussi, le Groupe pourrait avoir à faire face à plus ou moins long terme à une concurrence accrue mais considère cependant bénéficier d'avantages concurrentiels significatifs dans le domaine du monitoring de la QoE. Celles-ci sont importantes à deux niveaux :

- en termes d'avance technologique : s'appuyant sur 17 ans de développement pour le compte de plus de 300 clients à travers le monde, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre complète et très avancée technologiquement permettant de proposer des fonctionnalités uniques sur le marché (l'algorithme SmartPing, le Witbe Video MOS (Mean Opinion Score), Workbench ou encore Witbe Earth et le récent Witbe DataLab) ;
- en termes de savoir-faire démontré : l'expérience et le niveau d'expertise des équipes de Witbe est aujourd'hui tels que le Groupe est capable de travailler avec des opérateurs ou entreprises de toutes tailles et de s'adapter dans les meilleurs délais aux innovations du marché, en développant une offre qui correspond aux attentes des clients, dans un contexte de renouvellement et d'enrichissement permanent des solutions existantes sur le marché. Ceci s'explique par une forte culture d'entreprise souhaitée par les fondateurs du groupe, toujours très proche du besoin réel de ses clients. Ceci conduit à une politique de moyen et long terme, privilégiant les révolutions technologiques de fond.

Malgré l'existence de ces avantages concurrentiels significatifs, si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future, sa capacité à augmenter, voire à maintenir ses parts de marché, pourrait s'en trouver plus ou moins sérieusement affectée. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

1.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1.2.1 Risques liés à la sécurité des produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions et sur des réseaux sur lesquels interviennent différents acteurs. Les données informatiques et leur traitement sont stockés sur les serveurs de la Société ou des clients, et constituent la base de l'activité du Groupe.

Par conséquent, cela expose les produits ou services commercialisés par le Groupe, et les données qu'ils contiennent (stockées chez le client ou chez Witbe), de manière continue, à différents risques liés à la sécurité, comme notamment les risques de piratage informatique ou industriel (attaques de virus informatiques, «bugs» informatiques ou autres dysfonctionnements) provenant du réseau, ou encore les risques de mauvais fonctionnement du produit sur le réseau des clients (si l'installation du produit chez le client entraînait d'éventuels dysfonctionnements).

Ces problèmes éventuels pourraient perturber le bon fonctionnement des produits de Witbe, ou remettre en cause ses analyses et son monitoring. Ils pourraient causer des dommages significatifs au Groupe, comme notamment un retard dans la réalisation de projets, la divulgation d'informations qui pourraient être confidentielles et avoir un impact négatif sur l'image du Groupe. Ceci pourrait contraindre le Groupe à des dépenses supplémentaires pour, par exemple, rapatrier les données sauvegardées et/ou de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs propriétaires et répartis sur plusieurs sites, ce qui permet la réplication des logiciels dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité. De plus, les équipes techniques de Witbe sont habituées aux systèmes à forte contrainte (fonctionnement 24x7) et ont conçu un système particulier, permettant de s'abstraire de risques de dépendance à un opérateur, une structure d'hébergement ou un centre de données ; Witbe est son propre opérateur réseau et dispose, comme les opérateurs, d'un AS (Autonomous System) dédié :AS15436.

Witbe ne dépend pas d'un seul opérateur et loue ses propres infrastructures télécom (fibres) pour relier ses centres de données critiques en région parisienne. Witbe est aussi présent sur le principal point d'échange de trafic Internet en France, à Paris et à Lyon et échange son trafic pour bénéficier des meilleures redondances et performances avec la plupart des opérateurs français. Ceci permet à Witbe d'être indépendant de tous fournisseurs Internet ou télécom.

Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

1.2.2 Risques relatifs aux clients

Risques liés à la solvabilité des clients du Groupe

Le Groupe adresse deux typologies de clientèle : d'une part, les opérateurs de télécommunication de type « tiers1 » et les fournisseurs de contenu regroupés sous le terme de « Telcos » et d'autre part, le segment « Corporate » dénommant de grandes entreprises de tous secteurs (banques, assurances, industrie...). Son portefeuille clients est composé pour l'essentiel de grands comptes parmi les acteurs de référence de leur secteur. Compte-tenu de la qualité de signature de ses clients, le Groupe n'a donc été confronté à ce jour, qu'à de rares cas l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Compte tenu de l'actuel volume d'activité et du chiffre d'affaire croissant par client, la perte d'un client important ne causerait pas une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients et ne pourrait affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.2.3 Risques liés aux fournisseurs

La Société s'est organisée en veillant à ne pas être soumise à un risque fournisseurs important :

- au niveau matériel : l'essentiel des achats nécessaires à la partie équipement « Hardware » de son offre, concerne des composants standards (de type boîtiers, cartes mères, processeurs, cartes fonctionnelles...) disponibles auprès de nombreuses sources ;
- au niveau logiciel : l'essentiel de la technologie du Groupe est développée en interne. La Société ne recourt pas à de la sous-traitance de R&D, à la différence de nombreuses sociétés sur le marché et utilise des licences de type base de données et/ou bureautique largement répandues sur le marché et ne créant donc aucune situation de dépendance pour le Groupe. Toutefois, le Groupe peut être amené à passer des accords de licences avec un nombre restreint de fournisseurs pour notamment :
 - o répondre à des besoins spécifiques (mécanismes d'authentification et de déchiffrement de flux vidéo par exemple) afin par exemple d'adapter les robots aux propres choix technologiques de certains clients,
 - o intégrer des technologies normalisées (ITU par exemple).

En conséquence, la Société estime à ce jour ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et veillera à l'avenir à maintenir cet état de fait.

1.2.4 Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Le déploiement commercial du Groupe dépendra de sa capacité à améliorer et enrichir sa gamme de solutions au rythme des évolutions technologiques et à étoffer la force de vente dans des délais ou à des conditions

compatibles avec ses anticipations de croissance. Cette force de vente est composée de l'équipe commerciale du Groupe relayée par une force de vente indirecte composée principalement d'intégrateurs et de distributeurs dont la montée en puissance sur certaines zones géographiques et/ou secteurs de débouchés (« Telcos » ou « Corporate ») constitue un des axes de développement du Groupe.

Malgré l'ancienneté de l'équipe commerciale actuelle, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de recruter, former et fidéliser :

- une force de vente directe qualifiée dans des délais et à des conditions financières compatibles avec son expansion, dans les pays dans lesquels il commercialise directement ses produits ;
- les collaborateurs nécessaires à l'identification, au recrutement, à la formation et à l'animation des intégrateurs et/ou distributeurs dans les pays qui seront abordés par une force de vente indirecte.

Le Groupe ne peut pas non plus garantir, dans les zones géographiques considérées comme prioritaires pour lesquelles il fait ou entend faire appel à une force de vente indirecte, que les intégrateurs et distributeurs disponibles disposeront des compétences nécessaires pour promouvoir au mieux des solutions du Groupe et consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, une partie de la force de vente directe a pour mission d'intervenir de manière systématique en tant que support technique et stratégique auprès des distributeurs du Groupe à la fois lors d'actions commerciales comme la présence sur des salons et durant les processus de vente. Ce type de support pourra également intervenir auprès de grands intégrateurs, de manière ponctuelle.

En cas de survenance de l'une ou l'autre de ces situations, la conquête de nouveaux clients et/ou la valorisation du portefeuille client existant pourraient en être plus ou moins affectées ainsi que par voie de conséquence, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3 RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

1.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend du travail et de l'expertise des membres de la direction et de collaborateurs scientifiques et techniques clés et en particulier de Marie-Véronique Lacaze son Président-Directeur Général, de Jean-Michel Planche son Directeur Général Délégué à l'innovation et aux technologies, de Mathieu Planche son Directeur Général Délégué au marketing et à la R&D, ainsi que de Paul Rolland, son Directeur technique.

L'indisponibilité temporaire ou définitive de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de départ à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place dans ses contrats de travail avec le personnel cadre des dispositifs spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail tels que des clauses de transfert de la propriété intellectuelle et de confidentialité. La Société a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel et des personnes clés sous la forme de rémunération variable et/ou d'attribution de titres donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise). Le départ ou l'indisponibilité temporaire de collaborateurs clés, notamment si un remplacement adéquat n'était pas trouvé en temps utile, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que sur ses perspectives de développement.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique sociale visant à privilégier la promotion interne et à seconder chaque poste stratégique du Groupe grâce à des adjoints directs. Ceci conduit à une forte fidélité des

collaborateurs de Witbe, dont la plupart sont toujours présents, depuis la création en 2000 et à minimiser au maximum l'impact de tout départ éventuel.

1.3.2 Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé

Le Groupe aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés françaises ou étrangères pour recruter et retenir les personnels scientifiques et techniques hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Ayant placé le capital humain au cœur de l'organisation du Groupe, la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), options de souscription et attribution gratuites d'actions et de mécanisme de rémunération variable ou de primes sur salaire en fonction de la performance pour certains salariés, et/ou au regard des résultats de l'entreprise pour d'autres.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

1.3.3 Risques relatifs à de potentielles opérations de croissance externe

A ce jour, la stratégie de développement du Groupe est uniquement fondée sur de la croissance organique et le Groupe n'envisage pas à ce stade d'opérations de croissance externe. Cependant, malgré l'absence de démarche structurée en la matière, le Groupe n'exclut pas de réaliser une ou plusieurs opérations d'acquisitions, si l'opportunité se présentait, qui lui permettraient d'accélérer sa croissance. Des acquisitions sélectives de briques technologiques nouvelles ou complémentaires pourraient par exemple être envisagées. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes puis, à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès toute brique technologique acquise. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Le Groupe pourrait avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

1.4 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

1.4.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle principalement défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur, en l'état actuel du droit français et du droit européen. Ces logiciels ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. Les codes source des logiciels Witbe ont été déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes) dans un premier dépôt, et les développements plus récents sont publiés de la même façon. Le dépôt des codes source à l'APP ne permet toutefois que de donner une date certaine au dépôt d'une œuvre sans établir la titularité des droits de propriété intellectuelle sur cette œuvre.

La Société considère que la rapidité des évolutions technologiques et la complexité du système Witbe permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplique des logiciels (contenant les lignes de codes) et du matériel (sans lequel le logiciel ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et produits développés par la Société et de la législation française applicable, la protection par des brevets n'est pas envisageable *stricto sensu* en France et en Europe et elle représenterait des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection en dehors de l'Europe sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. La Société n'a pas déposé à ce jour de brevet en France ou à l'étranger.

La marque Witbe est déposée en France, aux Etats-Unis et au Canada. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe. Ceci étant, à la date du présent Document de base, le Groupe n'est pas confronté à de telles situations et ne l'a pas été au cours de dernières années.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies. A l'inverse, la Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre du Groupe. Celle-ci ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte-tenu de son marché. Ceci étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent Document de base jamais été confronté à de telles situations.

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de la Société est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront pas des technologies similaires aux siennes.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats le développement et la rentabilité du Groupe.

1.4.2 Risques liés à l'utilisation des logiciels sous licence « Open Source » (ou logiciels libres)

Le Groupe peut être amené à utiliser des logiciels provenant de tiers, en particulier, des logiciels sous licence dites « *Open Source* » (licences de type GPL, GPLv2, LGPL v2.1, Apache 2.0, BSD Licence, Eclipse Public Licence v1.0, GNU General Public Licence, MIT... liste non exhaustive). L'équipe de développeurs du Groupe peut utiliser ces logiciels pour réduire le temps et le coût de développement. L'utilisateur de logiciels libres doit se conformer aux conditions d'utilisation prévues par son auteur dans le contrat de licence auxquelles ils sont soumis. Ces logiciels libres peuvent être utilisés, modifiés, redistribués librement selon les termes de la licence qui les régissent.

Le Groupe ne développe pas à partir de ces technologies « *Open source* » mais isole ces modules pour en garantir la maintenabilité et circonscrire les droits qui y sont attachés. Les codes du Groupe font alors appel à ces modules en des endroits parfaitement identifiés. Si le Groupe est amené à corriger certains de ces modules, le fruit de ces recherches et de ce travail est alors re-publié et partagé avec la communauté.

1.4.3 Risques liés à l'utilisation de technologie de logiciels sous licence

La Société estime ne pas être dépendante d'accords de licence majeurs dont le non-renouvellement serait susceptible de remettre en cause l'activité même du Groupe ou d'avoir un impact significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

1.4.4 Risques environnementaux

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.5 RISQUES FINANCIERS

1.5.1 Risque de liquidité

Aucune dette financière n'est soumise au respect de covenant.

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois.

1.5.2 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3 Risque de change

Le Groupe a recours à plusieurs devises de facturation dont principalement l'euro, le dollar américain et le dollar canadien. Il engage également des dépenses opérationnelles dans ces mêmes devises à travers ses implantations locales (Paris, New-York et Montréal) ce qui contribue en partie à un adossement mécanique du risque de change. Au regard de son stade de développement actuel, le Groupe estime le risque de change résiduel non couvert comme peu significatif et n'a donc mis en place aucun mécanisme spécifique de couverture. Compte-tenu de son plan de développement, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficace à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

1.5.4 Risque de taux

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt.

1.5.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

L'activité de Witbe est marquée par une saisonnalité différente selon les zones ce qui atténue son impact au niveau consolidé. Pour la zone EMEA et plus particulièrement l'Europe, l'activité est régulièrement relativement soutenue au mois de décembre du fait des soldes de lignes budgétaires disponibles chez un grand nombre de clients ayant une clôture comptable calée sur l'exercice civil. En Amérique du Nord, les ventes marquent généralement un rythme soutenu au cours du deuxième trimestre imputable notamment à de nombreuses clôtures d'exercice au cours du 1^{er} semestre civil.

1.5.6 Risque lié à l'existence d'instruments dilutifs

A ce jour, la Société a procédé à l'attribution de plans de BCE et d'actions gratuites au profit de dirigeants et de salariés du Groupe.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre, notamment, de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Dans de tels cas, il en résulterait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

Witbe

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



Witbe

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Witbe,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ Avec M. Paul Rolland, administrateur de votre société

Avenant au contrat de travail

Nature et objet

Votre conseil d'administration du 11 avril 2019 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la reconduction de la prime d'intéressement de M. Paul Rolland est justifiée dans la mesure où elle devrait accroître l'implication de ce dernier dans la bonne marche des affaires sociales.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 31 mai 2018, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 13 avril 2018.

Contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société

Le contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, s'est poursuivi au cours de l'exercice jusqu'à son amendement par un avenant (autorisée par le conseil d'administration du 9 avril 2018).

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag



Contact us

France

Les Collines de l'Arche
Immeuble Opéra E
92057 Paris La Défense
emea@witbe.net

United Kingdom

45 Holmes Road
Kentish Town, NW5 3AN
United Kingdom
emea@witbe.net

Singapore

3 Fusionopolis Place
#05-50 Galaxis
Singapore 138523
asia-pac@witbe.net

Canada

615 Blvd René-Lévesque
Suite 920 Montréal, QC,
H3B 1P5
north-am@witbe.net

USA East

350 7th Avenue
Suite 2204
New York, NY 10001
north-am@witbe.net

USA West

6465 S. Greenwood Plaza
Bldv Peakview Tower – Suite
1060 Centennial, CO 80111
north-am@witbe.net

www.witbe.net